



AFPC-SEPC

ENJEUX DES NÉGOCIATIONS



N° 8, le 18 octobre

La présente ronde de négociations : mythes et réalités

Au cours de négociations, rumeurs, oui-dire et mythes abondent, particulièrement lorsque l'incertitude règne et que les enjeux sont élevés. Et parfois, l'employeur se laisse aller à manipuler les faits. Depuis quelques semaines, plus d'une rumeur et plus d'un mythe se font entendre. Le temps est venu de rétablir les faits.

1 Le syndicat refuse de négocier et de répondre à la dernière offre de l'employeur.

Depuis le début, le syndicat est prêt à négocier, comme en témoigne d'ailleurs sa proposition d'ajouter des séances de négociation en septembre dernier. Nous avons déposé à la table une offre de règlement détaillée qui comportait des compromis et des propositions salariales réalistes. En contrepartie, l'employeur s'est montré intransigeant, déposant une offre qui comprenait d'importantes concessions. Elle était à prendre ou à laisser. Le syndicat a refusé son offre en lui expliquant pourquoi.

2 Dans de vraies négociations, les offres sont à prendre ou à laisser.

L'approche de l'employeur est loin de démontrer qu'il y a négociation de bonne foi. Dans toute ronde de négociations, il faut se laisser une marge de manœuvre. Négocier, c'est accepter de faire des compromis, c'est savoir quand laisser aller et quand rester sur ses positions.

3 Un mandat de grève conduit nécessairement à la grève.

Pas toujours. En donnant un mandat de grève fort, vous signalez que vous appuyez votre équipe de négociation et vos revendications. Vous envoyez clairement à l'employeur le message que les revendications vous tiennent à cœur et que vous êtes prêts à faire la grève pour obtenir gain de cause. Soucieux d'éviter une grève, l'employeur pourrait alors choisir la voie du règlement négocié. Notre objectif est d'obtenir une convention collective équitable, sans avoir à recourir à la grève. Toutefois, nous sommes prêts à lancer l'ordre de grève, s'il le faut.

4 Face à Postes Canada, les membres du SEPC/AFPC sont seuls et impuissants.

Depuis des années, Postes Canada se fie énormément au travail que vous faites pour l'entreprise et pour le public. Votre travail a de la valeur et, grâce à lui, Postes Canada affiche des profits année après année. La loi vous donne le droit de cesser de travailler si vous le jugez nécessaire.

Partout au pays au cours des dernières semaines, vous vous êtes présentés en très grand nombre aux réunions de grève, démontrant ainsi que vous voulez protéger votre droit à des conditions de travail équitables. Votre taux de participation transmet à l'employeur un puissant message.

Forte de ses 165 000 membres répartis partout au Canada, l'AFPC est déterminée à vous appuyer dans votre lutte et à vous aider à obtenir une convention collective équitable. Le STTP, le plus important syndicat des Postes, s'est engagé à vous appuyer. D'ailleurs, l'AFPC doit le rencontrer au cours des prochaines semaines pour mettre au point des stratégies qui permettront de concrétiser cet appui. Nous communiquerons aussi avec l'ACMPA et d'autres syndicats ailleurs au pays dans le but de les rallier à votre cause.

5 L'offre de l'employeur est raisonnable.

La dernière offre de l'employeur comprend d'importantes concessions sur le plan de la rémunération, des congés de maladie, des horaires de travail, de la sécurité d'emploi et des droits pour lesquels nous sommes battus avec tant d'acharnement.

L'employeur rejette des dispositions qu'il a pourtant acceptées lorsqu'il a négocié avec d'autres syndicats des Postes.

6 Les revendications du syndicat sont déraisonnables.

Le syndicat a proposé des solutions raisonnables à des problèmes bien réels : protection du travail de l'unité de négociation, nouveau libellé sur le temps de préparation pour entreprendre et conclure le travail au nom des employées des centres de contact, amélioration du financement des services de garde d'enfants et bonification des avantages. Un bon nombre de nos revendications correspondent à des dispositions qui figurent déjà dans d'autres conventions collectives des Postes. Nos revendications salariales et notre proposition sur le coût de la vie sont comparables aux ententes pécuniaires que Postes Canada a acceptées pour d'autres employés et aux augmentations du salaire moyen accordées ailleurs.